

Appel à candidatures

Prix d'Architecture de

La Réunion 2020

Règlement

Le Prix d'Architecture de La Réunion a pour objet de primer les réalisations architecturales de qualité sur le territoire de l'île de la Réunion.

Les réalisations seront classées en 7 catégories.

En parallèle de ces prix et dans une démarche d'ouverture, 3 prix spéciaux seront délivrés : celui du grand public, du jeune public et celui d'un projet remarquable dans la zone océan indien d'un architecte étranger.

1. CONDITIONS DE CANDIDATURE ET D'ADMISSION

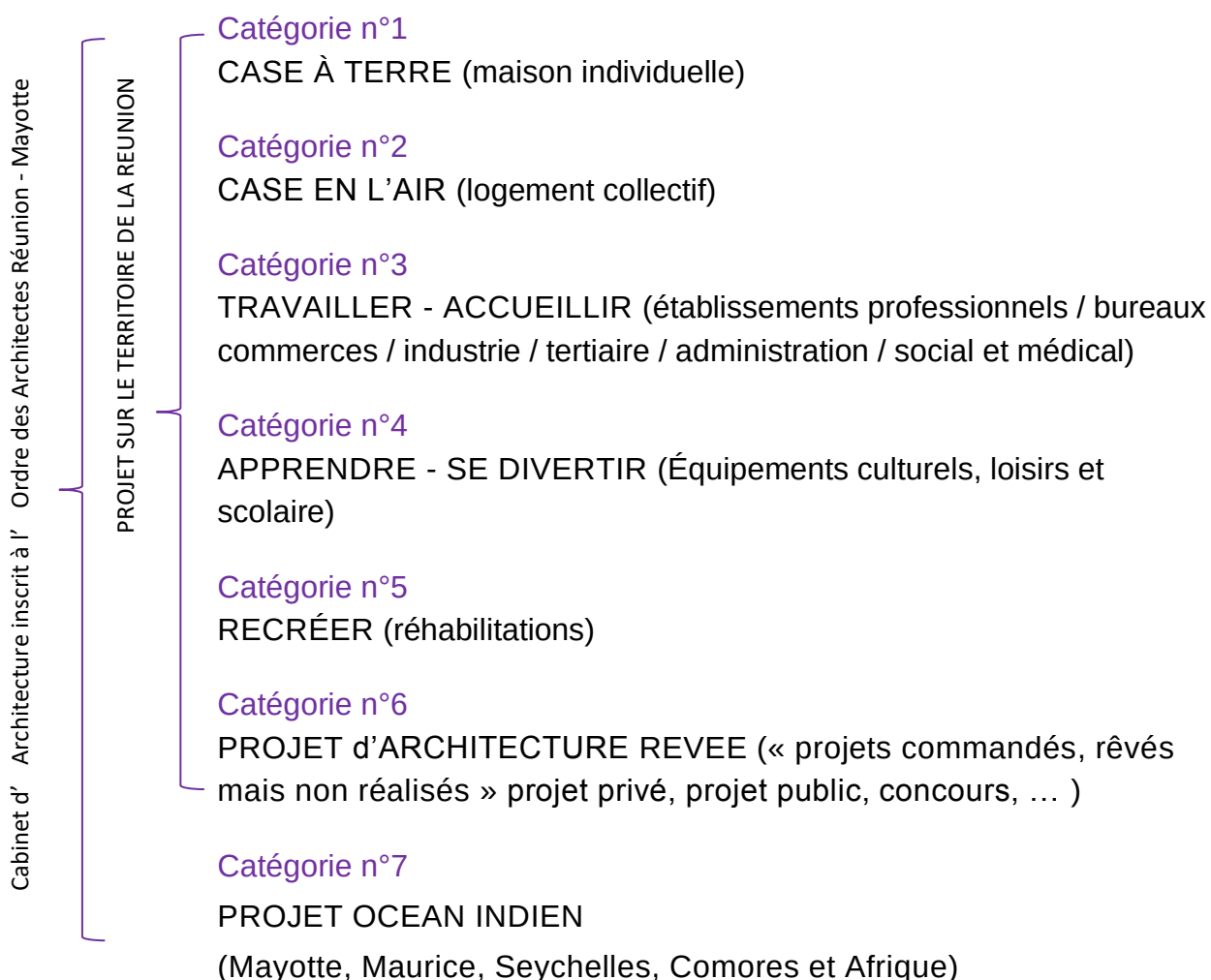
L'inscription au concours est gratuite.

Pour être validé tout dossier d'inscription doit être dûment complété et signé par l'architecte qui présente le projet.

Chaque candidature devra répondre aux conditions suivantes :

- L'ouvrage présenté doit avoir été réalisé dans les 10 dernières années (date de livraison)
- L'ouvrage doit être réalisé à La Réunion (hormis catégorie 7 : Océan Indien et prix transversal zone océan indien)
- L'ouvrage doit être conçu par le candidat lui-même
- L'architecte candidat devra exercer à la Réunion (hormis catégorie 7 et prix transversal zone océan indien)
- L'ouvrage doit répondre aux critères de la catégorie considérée
- Le projet ne devra pas avoir été présenté aux précédentes éditions du PAR2014, PAR2016 et PAR2018.

2. CATEGORIES : PROJET DESIGNE PAR LE JURY DU PAR 2020



Prix Transversal :

Catégorie n°8 (prix transversal)

PRIX DE LA JEUNESSE

Catégorie n°9 (prix transversal)

PRIX DU PUBLIC

Catégorie n°10 (prix transversal / Ouvert aux architectes étrangers de la zone
Océan indien)

PRIX DU PROJET REMARQUABLE DANS LA ZONE OCEAN INDIEN

3. CANDIDATURES

Chaque candidat peut présenter un ouvrage par catégorie. Chaque ouvrage ne pourra être présenté que dans une seule catégorie.

Les Architectes élus (au moment de la candidature) au Conseil de l'Ordre des Architectes Réunion-Mayotte et les architectes siégeant au bureau de la MAR ne pourront pas présenter de projet.

4. JURY

Le jury sera pluriel, constitué de personnalités d'horizons différents sensibilisées à l'architecture et l'aménagement à la Réunion, et sera choisi par le comité d'organisation. Les architectes en exercice libéral présents dans le jury seront minoritaires dans la composition de celui-ci.

Les Architectes élus (au moment de la candidature) au Conseil de l'Ordre des Architectes Réunion-Mayotte et les architectes siégeant au bureau de la MAR ne seront pas membre du jury.

5. SÉLECTION ET DÉSIGNATIONS DES LAURÉATS

Un appel à candidature est lancé. À la réception des dossiers, le jury choisira jusqu'à 5 réalisations par catégorie. Les projets sélectionnés feront l'objet d'une campagne de photographie à la charge du comité d'organisation. Ce photographe sera choisi par le comité, pour sa compétence en la matière. Ces projets seront rendus publics et exposés.

Un vote du public et de la jeunesse sera proposé.

Le jury délibérera lors d'une seconde séance, et désignera un lauréat par catégorie.

Chaque lauréat s'engage à publier son projet sur le site www.archicontemporaine.org

Ce site, conçu par le réseau des maisons de l'architecture, permet de promouvoir et de diffuser l'architecture contemporaine en France et au-delà des frontières dans les régions francophones.

6. CRITERES DE SELECTION

Le jury, souverain en matière de critères, prendra toutefois en compte la problématique environnementale, sociétale, et la réponse aux demandes du maître d'ouvrage.

7. PRIX SPECIAUX

Dans le but de sensibiliser le plus vaste public, le « grand public » et la « jeunesse » désignera un lauréat parmi les réalisations présélectionnées par le jury. La forme du vote sera définie par l'organisation du comité du PAR, mais devra rester secrète et anonyme.

8. DOCUMENTS A FOURNIR POUR LES CANDIDATURES

Pour chaque catégorie, fournir soit sur un CD global, soit par wetransfer, pour chaque réalisation :

- 5 photos numériques au format JPG standard (non progressif) en RVB, en haute définition (si possible en 300 dpi), de préférence en format A4 paysage (pour un affichage optimum).
- Pour la catégorie 5 (Recréer), une photo avant intervention sera à fournir.

Les documents ne comporteront ni texte ni logo ni aucune indication. Les images de synthèse ne sont pas prises en compte.

- 1 plan masse élargi permettant de percevoir les interactions du projet avec son environnement, au format JPG, en haute définition (si possible en 300 dpi au format A4)
- 1 plan du projet numérisé au format JPG, en haute définition (si possible en 300 dpi au format A4)
- 1 texte de présentation au format Word (1 500 signes maximum, espaces compris)
- Ne pas oublier de mentionner le nom de l'agence et les références du projet sur le CD.

L'ensemble de ces documents devra être mis en page (format A4 paysage) dans un fichier Power Point « .PPT »

Remplir et retourner les fiches papier (inscription et d'autorisation) pour chacun des projets présentés.

Le comité d'organisation du PAR se réserve la possibilité de refuser des CD non conformes au descriptif.

Pour chaque photo présentée, les architectes devront impérativement obtenir de leur maître d'ouvrage et de l'auteur des photographies, l'accord d'utilisation par le comité d'organisation.

9. REMISE DES DOCUMENTS

Le CD ou wetransfer et les fiches devront être remis à la Maison de l'Architecture au plus tard le :

16 décembre 2019.

10. DROIT A L'IMAGE

Chaque candidat accepte que le Comité d'organisation du PAR enregistre et conserve les informations à caractère nominatif et/ou personnel la concernant, ainsi que les photos et/ou vidéos. Le Comité d'organisation se réserve le droit d'utiliser ces éléments dans le cadre du PAR.

Le candidat confirme son intérêt et son accord pour la médiatisation qui pourrait résulter de sa participation au PAR. Il est parfaitement conscient des conséquences pouvant résulter de cette éventuelle médiatisation, qu'il déclare parfaitement assumer. Cet évènement pourra être filmé et/ou photographié et les enregistrements pourront être diffusés en tout ou partie sur une ou plusieurs chaînes de télévision et/ou d'autres supports tels que support presse/magazine, réseaux de communication électronique...

Pour les besoins du concours, un photographe désigné par le PAR prendra des clichés des projets sélectionnés. Les candidats devront s'assurer que les ouvrages seront accessibles par ce professionnel. Ces photographies seront conservées et utilisées par la MAR, l'Ordre des Architectes Réunion-Mayotte et le site *archi.re*

À cet effet, la fiche d'autorisation jointe au dossier devra être impérativement remplie et validée par les personnes concernées.

11. RESPECT DU PRESENT REGLEMENT

Le candidat doit fournir des renseignements sincères et exacts au Comité d'organisation du PAR.

Toute fausse déclaration pourra entraîner sa non-participation au PAR.

Le candidat doit s'assurer qu'il est en mesure de se conformer au présent règlement avant toute inscription.



12. ORGANISATION :

Ce Prix d'Architecture de la Réunion est organisé par la Maison de l'Architecture de La Réunion en partenariat avec le Conseil de l'Ordre des Architectes de Réunion - Mayotte.

Le comité d'organisation est composé de :

Stéphanie GIRARDOT, Émilie LEBAS et Christophe MICHEL.

En cas de nécessité, l'organisateur se donne le droit de modifier le règlement. Les participants seront prévenus en temps utile des éventuelles modifications.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pourrez vous adresser à :

Stéphanie Girardot / 0692 77 60 97 – prix.archi.974@gmail.com

Emilie Lebas / maison.archi.974@gmail.com

Fiche d'inscription

(Une fiche par projet)

A remettre à la Maison de l'Architecture avant le 16 Décembre 2019

WETRANSFER à l'adresse suivante : prix.archi.974@gmail.com

Nom du projet :

Architecte :

Maîtrise d'Ouvrage :

Lieu de construction (ville ou lieu dit) :

Année de livraison :

Adresse de la construction (information non diffusée) :

Catégorie dans lequel le projet est inscrit : 1 // 2 // 3 // 4 // 5 // 6 // 7 // 10

Nom / prénom / société :

.....

.....

Date / signature

Documents à joindre à cette fiche :

Sur papier ou Scan par mail / prix.archi.974@gmail.com

- Autorisation écrite du candidat et du maître d'Ouvrage pour la diffusion d'images de l'ouvrage de cette candidature.
- Autorisation écrite du candidat et du Maître d'Ouvrage pour la visite et l'intervention d'un photographe missionné par la Maison de l'Architecture.

Sur CD ou Wetransfer au mail suivant / prix.archi.974@gmail.com

- 5 photos*
- 1 photo* avant intervention pour la catégorie 5 (Recréer).
- 1 plan masse élargi* permettant de percevoir les interactions du projet avec son environnement
- 1 plan* du projet
- 1 texte de présentation au format Word (1 500 signes maximum, espaces compris)
- 1 fichier PPT (power point) en A4 paysage regroupant l'ensemble des documents listés ci-dessus

* Les documents graphiques seront au format JPG

Ne pas oublier de mentionner le nom de l'agence et les références du projet sur le CD.

Les documents ne comporteront ni texte ni logo ni aucune indication.

Les images de synthèse ne sont pas prises en compte (à l'exception de la catégorie 7 : Projet rêvé).